

R E C T I F I C A T I F N° 82/731 DU 04/08/82
AU DECRET N° 82/216/PR/PCM/MDN DU 1ER MARS
1982.-

Portant inscription au Tableau d'Avancement
au titre de l'Année 1981 et, nomination des
Officiers de l'Armée Populaire Nationale.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES.- -----

- (/U - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/U - La Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant Amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/U - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- (/U - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- (/U - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- (/U - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée ;
- (/U - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
- (/U - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/U - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article 1er.- Sont inscrits et nommés pour compter du 1er Octobre 1981 (4ème Trimestre 1981).-

AVANCEMENT / - COLE

Pour le Grade de Sous-Lieutenant :

ARMEE DE TERRE

INFANTERIE

AU LIEU DE :

Les Aspirants :- F A N F I S

MOBIBA-LOUKAYA

S I T A

NIEW-GUESSA

M A K A M B I L A

Antoine

Sylvestre

Norbert

Marcel

Albert-Narcisse

C.S.

-"-

-"-

-"-

-"-

....//....

(2)

L I R E :

<u>LES ASPIRANTS</u> : - P A N D I S	ANTOINE	C.S.
- MOBIBA-LOUKAYA	JEAN-SYLVESTRE	C.S.
- S I T A	ROBERT	-"-
- NIENGUSSA	MARCEL	-"-
= MAKAMBILA	ALBERT	-"-

LE RESTE SANS CHANGEMENT

FAIT A BRAZZAVILLE , LE 4 AOUT 1982

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-